

# REFLEX



# EDITO DU MAIRE En ces temps de crise, il nous faut faire preuve de beaucoup d'imagination pour trouver des raisons de se réjouir : augmentation du chômage, fermetures d'entreprises, baisse des dotations, récession, les mauvaises

Et si vous ajoutez les conditions climatiques déplorables qui s'acharnent sur nous depuis le 28 octobre... neige, froid,

nouvelles semblent s'enchainer invariablement ...

gel, pluie..., il y a vraiment de quoi « avoir le

moral dans les chaussettes »!

C'est d'autant plus vrai que, outre les nuisances que cela entraine, ces conditions climatiques entrainent un coût financier qui n'en est pas moins... insupportable pour notre commune aux faibles ressources.

Alors faut-il désespérer encore et toujours ? Non, bien sûr, en faisant contre mauvaise fortune bon cœur et retrouver le moral avec, enfin, le retour du soleil et de la chaleur.

Avec beaucoup de retard, certes, cela va nous permettre de passer à la phase active de nos travaux de réfection de la voirie communale (qui en a bien besoin), la remise en état des bâtiments

site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr ETE 2013 n°102 RIVIERE JOSEPH DE accueil.mairiestjo@orange.fr  $\Gamma$ MAIRIE DE BULLETIN MUNICIPAL 69 fax: 04.76.55.27.17. 2 55 9/

tél.: 04

**P2** La Mairie et les **P3** Élus **P4 P5** Les Associations **P5 P6 En Chartreuse** 

Édito du Maire

et aux alentours

P1

**P7** 

**P8** 

LE REFLEX Mairie de St Joseph de Rivière Directeur de la Publication Conseil municipal Tirage: 520 exemplaires Conception Mairie de St Joseph de Rivière Dépôt légal à parution. -Imprimerie DANZI Voiron.



communaux entre autres...

Par ailleurs, en investissement, j'ai signé le marché d'études concernant l'inventaire et le diagnostic patrimonial des réseaux et ouvrages en eau potable, qui a démarré depuis un mois. Cet outil, attendu depuis de nombreuses années, est devenu indispensable pour notre commune qui au vu de la nouvelle législation doit être en mesure de fournir plans et renseignements sur tous les réseaux qu'elle exploite.

Je vous confirme également le lancement de la 2ème tranche de travaux de remise en état de la voirie communale au Fond de Rivière, dont les travaux devraient démarrer en septembre. Comme vont démarrer également, sous maitrise d'ouvrage d'ERDF, les travaux de mise en souterrain du réseau 20 000 volts qui traverse notre village, entre le poste de transformation de la salle des fêtes et celui de Bottey le Haut, en passant par les Nesmes.

Ces travaux doivent améliorer l'alimentation en énergie électrique de notre village trop souvent victime de longues coupures, du fait de la vulnérabilité des lignes aériennes aux intempéries.

Pour cet important chantier, je compte sur la compréhension des riverains concernant les nuisances occasionnées par ces travaux.

C'est avec une respectueuse pensée pour nos anciens, disparus au mois de juin, que je vous souhaite à tous bon courage et maigré tout de très bonnes vacances...

Le Maire Claude DEGASPERI

#### **FUITES SUR CANALISATIONS**

Par décret en date du 24 septembre 2012, applicable au 1er juillet 2013, sont précisées les nouvelles modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement pour des locaux d'habitation en cas de fuites d'eau après le compteur.

Lorsqu'une consommation anormale d'eau chez un abonné est constatée par ses soins ou par le service de l'eau (information à l'usager faite dans les meilleurs délais au vu du relevé de compteur enregistrant la consommation d'eau effective de l'abonné), et qu'elle est la conséquence d'une fuite de canalisation en partie privative (à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage), l'abonné peut bénéficier, sous certaines conditions, de l'écrêtement de sa facture

Une consommation d'eau est dite anormale lorsque le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné, calculé sur les 3 années précédentes.

De ce fait, l''abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information qui lui a été signifiée par le service, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

Lorsqu'un abonné bénéficie d'un écrêtement de la facture d'eau potable dans les conditions rappelées ci-dessus, les volumes d'eau imputables aux fuites d'eau sur la canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Ces volumes d'eau sont évalués en fonction de la différence entre le volume d'eau dont l'augmentation anormale a justifié l'écrêtement de la facture d'eau potable et le volume d'eau moyen consommé déterminé dans les paragraphes précédents, à savoir la moyenne de consommation d'eau potable durant les 3 dernières années

#### **FACTURES D'EAU**

Nous vous rappelons que votre facturation de consommation d'eau potable sur une année se décompose en trois factures, les deux premières étant des acomptes, représentant chacun 30% du montant de votre facture de

l'année précédente.

Le deuxième acompte (attention! montant identique à votre facture d'avril...) se retrouvera bientôt dans vos boites à lettres avec un paiement au 15 juillet pour les abonnés en prélèvement et au 31 juillet pour les autres. Nous vous remercions de bien vouloir respecter au mieux les délais de paiement, pour éviter les rappels envoyés par la Trésorerie qui engendrent des frais pour les usagers et la collectivité.

#### **BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Nous vous invitons à consulter le site de la commune www.saint-joseph-de-riviere.fr, dans « infos » puis « mairie » ou de vous rendre à la porte de la Mairie pour lire l'arrêté préfectoral en vigueur concernant le brûlage des déchets verts.

Cet arrêté préfectoral règlemente très précisément les types de déchets que l'on peut brûler et les périodes autorisées.

Au vu d'un décret du 18 avril 2002, classant les déchets « de jardins et de parcs » dans la catégorie des ordures ménagères, il va de soit qu'il devenait impossible de continuer à brûler les déchets verts comme on le faisait auparavant.

Cependant suite à de nombreuses demandes, notamment de communes rurales du département qui demandaient à ce que soient prises en compte certaines contraintes locales, et par dérogation à l'article 84-1 du règlement sanitaire départemental, l'arrêté préfectoral a autorisé le brûlage des déchets verts sous certaines conditions :

- des périodes bien déterminées : interdiction du 15 février au 30 avril inclus ainsi que du 15 juillet au 30 septembre inclus ;
- des types de végétaux : secs, produisant un minimum de fumée, interdiction de brûler les végétaux à forte teneur en eau (pelouse...);
- des zones appropriées : aucune gêne, aucun danger, aucune insalubrité sur tout type d'axe de circulation ou pour tout voisinage, respect de distances par rapport aux voies, au équipements publics ou aux constructions...

Rappelons qu'il est important pour ce type de déchets de favoriser leur valorisation par le compostage individuel ou de s'en défaire en déchetterie.

#### L'ACCUEIL EN MAIRIE

#### Ouverture de l'accueil public :

le lundi de 16h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Tél: 04 76 55 21 69

#### Permanences des élus :

- M. PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme reçoit le mercredi de 18h00 à 19h00,
- M. le Maire et M. OCCELLI, 1er Adjoint sont présents en Mairie le samedi de 10h30 à 12h00 (et sur rendez-vous).

### RAPPEL INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

Toute personne n'étant pas déjà inscrite sur une liste électorale ou qui a changé de commune de résidence doit solliciter son inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 en Mairie.

Merci de vous munir de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile pour votre démarche en Mairie.

Nous vous rappelons que les élections municipales auront lieu en 2014.

#### **SORTIE DE TERRITOIRE**

Attention, depuis le 1er janvier 2013, conformément à la circulaire du 20 novembre 2012, les autorisations de sortie de territoire sont supprimées.

Un mineur français peut voyager seul ou accompagné, muni de sa carte nationale d'identité (CNIS), en cours de validité sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne ou de son passeport en cours de validité pour toutes les autres destinations.

#### RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

La mairie vous remettra alors une ATTESTA-TION DE RECENSEMENT. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...).

#### RAPPELS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DES CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La commune de St Joseph de Rivière ne délivre plus de passeports, il faut vous adresser à une mairie équipée de l'installation pour le passeport biométrique. Une liste des communes de l'Isère est disponible en Mairie, mais vous pouvez effectuer cette démarche partout en France.

Pour ce qui est des cartes d'identité, vous devez accomplir cette demande dans votre mairie de domicile.

Cependant, il est impératif que vous teniez compte des délais imposés entre le dépôt de votre dossier et le retour de votre nouveau titre, délais pouvant aller de 4 à 8 semaines, selon l'époque à laquelle vous déposez votre dossier.

L'étude de ce dernier se fait à trois niveaux :

- dépôt en Mairie avec envoi simultané si toutes les pièces justificatives sont jointes,
- vérification auprès des services de la préfecture,
- fabrication par un centre indépendant sur un circuit sécurisé.

La mairie, après le départ de votre dossier de ses bureaux, ne dispose d'aucun moyen d'action sur les délais imposés. La notion d'urgence n'existe plus.

#### RECUPERATION D'ESSAIM D'ABEILLES

Si vous êtes confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui se sont installées chez vous, surtout ne les détruisez pas, elles sont protégées!

Si vous souhaitez les faire enlever, un professionnel peut intervenir, pour cela **un numéro de téléphone unique** vous est proposé par l'Abeille Dauphinoise, Syndicat d'apiculture de l'Isère.

Pour notre commune, votre interlocuteur est monsieur Yves ORSALDO au 04.76.67.96.72.

### REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES LETTRE AUX PARENTS

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire prévoit le passage de la semaine de 4 jours à la semaine de 4 jours et demi.

Cette réforme a pour ambition de favoriser la réussite de chaque élève en accroissant les temps d'apprentissage jugés, en France, trop courts par tous les scientifiques spécialistes des rythmes de vie de l'enfant. En effet, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Notre pays cumule ainsi un nombre de jours qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE. Cet allongement de la semaine permettra de mieux respecter les rythmes naturels d'apprentissage des enfants et de créer des plages supplémentaires d'activités périscolaires qui offriront aux élèves la possibilité d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives enrichissantes.

Pour relever efficacement ce défi de la rénovation de l'école et devant les enjeux et la difficulté à mettre en place cette réforme, les élus du territoire ont jugé qu'ils devaient se donner le temps de la réflexion et de la concertation. Ils ont donc collectivement décidé que la réforme ne sera appliquée dans nos écoles qu'à compter de la rentrée 2014.

Pour préparer cette rentrée 2014 dans les meilleures conditions, il a été décidé de réunir le plus rapidement possible, à l'échelle des communes du territoire, un groupe de travail pour construire, avec tous les partenaires de l'école (élus, enseignants, parents délégués, associatifs et prestataires d'activités...) le projet éducatif territorial qui organisera l'articulation du temps pédagogique et du temps périscolaire sur notre territoire.

Les réunions de ce groupe de travail ont déjà commencé avec dans l'immédiat, l'élaboration d'un questionnaire, qui devrait être distribué aux parents avant la fin de l'année scolaire en cours

#### **AFFAIRES SOCIALES**

### Le surendettement, ça peut arriver à tout le monde...

Des solutions existent... En toute confidentialité, venez vous informer et poser les questions qui vous tracassent...

Réunion d'information, proposée le 4ème vendredi du mois de 9h à 11h, au centre social Béraudier, 6 avenue Jules Ravat à Voiron.

Des conseillères en économie sociale et familiale répondront à toutes vos questions.

#### **ASSOCIATION FAMILLES RURALES**

Pour son 19ème voyage organisé, l'AFR espérait vous proposer un week end en péniche sur le canal du Midi. Hélas, il n'existe aucune péniche pouvant accueillir 50 personnes sur ce canal ...

Une nouvelle destination (pas encore arrêtée) vous sera présentée pour le voyage de l'automne 2013.

Vu la météo exceptionnelle de cette année (!) nous préconisons une sortie « vers le soleil » si possible.

A ce jour, l'agence de voyage Faure Tourisme nous prépare un programme à la demande en essayant de concilier prix, diversité, découverte ... dans un minimum de temps.

A la date de distribution du REFLEX, nous serons en mesure de vous donner toutes les informations souhaitées.

La date limite des inscriptions, (avec leur rè-

glement) reste le 27 juillet 2013. Après, il sera malheureusement trop tard!

Renseignements et inscriptions auprès de Denise PEGORARO au 04.76.55.17.74 ou de Michelle GHIOTTI au 04.76.55.48.78 (après 18h) ou par mail mich\_gh@yahoo.fr.

#### **COMITE DES FETES**

Le samedi 29 juin aura lieu le feu d'artifice au plan d'eau, tiré vers 22H20 suivi du traditionnel bal à la salle des fêtes.

SATURNE ANIMATION sera là pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit.

Le comité des fêtes sera heureux de vous accueillir.

Nous recherchons toujours de nouveaux membres : merci de contacter le président au 04.76.55.29.19.



## AVENIR CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ISERE



**Photo de Bertrand BODIN** 

#### L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DEPARTEMENTAL DES TOURBIERES DE L'HERRETANG ET DE LA TUILERIE.

### ENTRE PRESERVATION ET DECOUVERTE

Sur la limite de Saint-Laurent-du-Pont et de Saint-Joseph-de-Rivière, entre la départementale et le canal de l'Herretang, il existe un espace naturel préservé ouvert à l'observation et à la contemplation : les Tourbières de l'Herretang et de la Tuilerie.

Un sentier aménagé pour la découverte propose une immersion dans le monde des tourbières et des zones humides. Un cheminement sur caillebotis, des palissades d'observation et des supports pédagogiques aident à

la découverte du site en guidant les visiteurs à travers les différents milieux caractéristiques des zones humides : les tourbières, les roselières, les prairies humides, les boisements.

Avec leur rachat par le Conseil général de l'Isère, les tourbières de l'Herretang sont rendues à la nature en 1994, après des années d'exploitation de la tourbe qui ont laissé, encore aujourd'hui, des traces visibles dans le paysage. Depuis 1999, le Conseil général de l'Isère a classé ces tourbières en Espace Naturel Sensible départemental, mettant ainsi en avant son extraordinaire nature et la nécessité de les préserver en mettant en

œuvre une gestion adaptée au développement de ces espèces patrimoniales. À l'heure actuelle, le site des tourbières de l'Herretang s'est agrandi avec l'adjonction du site de la Tuilerie dans le périmètre de l'ENS (Espace Naturel Sensible).

Depuis 1994, le Conservatoire d'espaces naturels Isère, alors appelé AVENIR, est le gestionnaire de l'ENS. Pour son entretien, le Conservatoire pratique une gestion en régie avec le pâturage du site par ses chevaux camarguais ; mais également en partenariat avec le GAEC de Plantimay qui fait pâturer ses vaches Aubracs en été.



Photo de Jérôme LEPINE - CEN Isère

### AVENIR - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ISERE (suite)



Photo de Mathieu JUTON - CEN Isère

Chaque été, le Conseil général de l'Isère organise des animations faites par des guides présents toute la journée sur les Tourbières. Ces rencontres sont une bonne occasion de découvrir ce qui se cache derrière des noms aussi étranges que Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Renoncule grande douve, Langue de serpent...

Pour en savoir plus sur ces animations, rendez-vous à l'office de tourisme de Saint-Laurent du Pont ou sur le site du Conseil général de l'Isère (www.isere.fr).

#### Le Conservatoire d'espaces naturels Isère

- AVENIR a été créé en 1985. Cette association à but non lucratif a pour vocation principale d'œuvrer à la préservation des espaces naturels par l'organisation de la concertation, l'assistance auprès des collectivités territoriales et des administrations ainsi que par la mise en œuvre de tous les outils qui concourent à la gestion de sites naturels remarquables dans le département.

Le Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR gère plus de 600 hectares de terrains répartis sur plus de 30 sites, principalement en zones humides.

Conservatoire d'espaces naturels Isère - AVENIR / 04 76 48 24 49 avenir.38@wanadoo.fr http://avenir.38.free.fr

#### LES AMIS DU PARC DE CHARTREUSE

#### Les Noms de lieux en Chartreuse L'association organise le jeudi 27 juin à 18h00 un atelier « noms de lieux de Chartreuse ».

Il sera animé par Jeanine Médélice, professeure à l'Université Stendhal, spécialisée en linguistique et en toponymie. Ainsi, vous pourrez en apprendre davantage sur les méthodes permettant de connaître la signification des noms de lieux. Au terme de cette soirée, des groupes de recherche seront constitués et, si vous le souhaitez, vous pourrez contribuer à étoffer l'inventaire des noms de lieux en Chartreuse. Une manière ludique et originale de s'intéresser à l'histoire et aux particularités de votre territoire.

Rendez-vous est donné à la Maison des Associations de St Laurent du Pont, le jeudi 27 juin à 18h00.

#### Soirée bistr'eau Vendredi 5 juillet 2013 à 19h00 restaurant Le Relais des Alpes à Saint Thibaud de Couz.

Une animation qui vous invite à venir participer à une discussion enrichissante sur le thème de l'eau. En collaboration avec le restaurant qui accueille, le Parc de Chartreuse et le laboratoire Edytem.

#### Mercredi 10 juillet matinée - Entremont-le-Vieux Sortie "observation" des bouquetins

Randonnée proposant de partir à la découverte des bouquetins qui occupent les hauteurs du massif, en compagnie de Paul Boudin, chargé de mission au sein du Parc de Chartreuse

#### Vendredi 12 juillet matinée - Saint Julien de Ratz Balade à la découverte des facettes de la commune de St Julien de Ratz

La balade se présente sous la forme d'une randonnée pédestre d'environ 3 heures qui comprend 300 mètres de dénivelé, au cours de laquelle nous vous proposons d'aller à la découverte des paysages de cette région sous l'œil bienveillant de la Grande Sure.

**Michel ALEX,** habitant de la commune, animera cette journée

### SPA DE France - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX CAMPAGNE CONTRE LES ABANDONS



C'est l'heure de la balade, mais pour Roméo... ce sera la dernière... avec son maître.

Pourquoi ? Parce que ce brave chien va être abandonné. En cette veille de vacances, son sort sera partagé par des milliers de chiens et de chats.

A travers ce message, la volonté des SPA de France est claire : mettre un terme aux abandons, mais pas seulement. Nous voulons, grâce à cette nouvelle campagne, que le maître de Roméo et tous les autres, qui prennent la décision d'abandonner leur animal, se rendent compte de la gravité de leur geste. Abandonner un être vivant n'est pas un acte anodin et sans conséquences.

Nous, association de protection animale, avons comme priorité la prise en charge, l'accueil et le bien-être des animaux en détresse. Mais notre rôle n'est pas de rassurer les personnes qui abandonnent. Témoins de la

détresse des animaux mal-aimés, si nous voulons que cette situation cesse, nous devons leur montrer la réalité.

Car abandonner un animal, cela veut dire quoi concrètement ? Pensez-vous que Roméo, qui se retrouve sans foyer, va immédiatement trouver une famille d'adoption ?

### Non, un animal abandonné est un animal à l'avenir incertain.

Abandonné dans un des refuges des SPA de France, il va arriver dans la période la plus sombre, où le nombre d'abandons explose, et où, malheureusement les adoptions se font très rares.

Placé dans un box, probablement avec 1 ou 2 autres pensionnaires, Roméo va attendre... sans vraiment comprendre pourquoi il se retrouve derrière des grilles. Un animalier viendra le voir plusieurs fois par jour. Il sera bien nourri. En apparence, tout sera comme avant. Mais pour Roméo, tout sera différent....

La souffrance et la détresse seront bien réelles. Car Roméo a tout perdu : foyer, affection, habitudes et liberté. Aucun animal ne mérite d'être abandonné.

Chaque jour, les membres des 250 associations SPA de France se mobilisent pour apporter les soins et toute l'affection nécessaire à ces animaux délaissés. Tout est mis en oeuvre pour leur faire oublier le traumatisme de la séparation, compenser l'absence de leur maître et leur donner une seconde chance.

Pour faire face à cet afflux, les refuges des SPA de France ont besoin de votre aide.

Sans votre soutien, ces animaux n'auront aucun avenir!

Donnez-nous la possibilité de nous occuper de Roméo et des autres pensionnaires du refuge afin de leur trouver un foyer d'adoption

Pour connaître et aider la SPA de votre région : www.lesspadefrance.org